

PARRAINAGE CHASSE

2018-2019

90 €

OFFERTS

**en parrainant un ancien chasseur
n'ayant pas chassé depuis 3 ans.**

Bénéficiez du remboursement de 50 % de vos cotisations départementales 44 : timbre fédéral et timbre "grand gibier" à moitié prix pour le parrain et son filleul.

Soit 45 € d'économie pour chacun !

⁽¹⁾ **Conditions d'éligibilité pour bénéficier du parrainage**

Le parrain et le filleul doivent :

- valider leur permis pour la LOIRE-ATLANTIQUE (départemental ou national) avec timbre grand gibier,
- ne pas avoir fait l'objet durant les cinq dernières années d'une condamnation pour infraction à la police de la chasse, ni faire l'objet de décision administrative ou judiciaire de suspension ou de retrait du permis de chasser,

Le parrain doit :

- être majeur,
- avoir validé son permis de chasser en Loire-Atlantique la saison précédente,
- s'engager durant la saison de chasse à accompagner au mieux son filleul dans le retour à la pratique.

Le filleul doit :

- être un "ancien" chasseur n'ayant pas validé son permis de chasser durant les trois dernières années,
- être domicilié en Loire-Atlantique,
- JOINDRE LA COPIE DE SON PERMIS DE CHASSER**
(permis vert ou nouveau permis format carte bancaire).

LE PARRAIN

LE FILLEUL

Date de naissance :

Date de naissance :

NOM et Prénom :

NOM et Prénom :

Adresse :

Adresse :

CP et Ville :

CP et Ville :

Téléphone :

Téléphone :

Mail :

Mail :

N° permis de chasser :

N° permis de chasser :

Attestent sur l'honneur l'exactitude des éléments déclarés ci-dessus :

Date :

Signature

Date :

Signature

A retourner complété et signé à la FDC 44 – CS 40413 - 44204 NANTES CEDEX 2. Après vérification, la remise de 50 % des cotisations fédérales départementales est remboursée aux bénéficiaires par chèque dans les mois suivants.

⁽²⁾ Remboursement dans la limite des cotisations départementales.